

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2026 N°055**ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement et à la circulation allées Victor Hugo, route de la Bourgade, rue François Taxil, rue de la Liberté et rue Maurice Lachâtre
A l'occasion de la soirée « CREOLE »
Vendredi 3 juillet 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route et notamment ses articles R 417-10 et R.411-21-1 ;

VU la soirée « CREOLE » qui a lieu le vendredi 3 juillet 2026 et qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation sur les allées Victor Hugo, route de la Bourgade, rue François Taxil et rue de la Liberté ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules sont interdits du vendredi 3 juillet 2026 à 07h00 au samedi 4 juillet 2026 à 03h00, sur les allées Victor Hugo et la route de la Bourgade (Partie comprise entre la rue Barbès et la rue Joachim Ollivier) et rue Maurice Lachâtre dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 : La rue François Taxil et la rue de la Liberté sont en double sens de circulation du vendredi 3 juillet 2026 à 08h00 au samedi 4 juillet 2026 à 03h00.

ARTICLE 3 : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par le centre Technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 4 : Les véhicules constatés en infraction peuvent être verbalisés et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 5 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

12 JUIN 2026

LE MUY, le 8 juin 2026

Le Maire,

Romain VACQUIER

